

# 58<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# INVITATION

---

Vendredi, 30 avril 2021 à Bâle

En raison de la situation extraordinaire engendrée par la pandémie de **COVID-19**, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire **à huis-clos, sans la participation physique des actionnaires.**

Toutes les actionnaires et tous les actionnaires ont la possibilité de transmettre au représentant indépendant une **procuration écrite par voie postale ou électronique** avec leurs instructions.

**Modalités organisationnelles à partir de la page 20.**

## **Annexes**

- Résumé du Rapport de gestion
- Formulaire «Procuration / Instructions»
- Enveloppe-réponse

# Ordre du jour

1. **Rapport sur l'exercice financier 2020**
  - 1.1 **Adoption du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés**
  - 1.2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération**
2. **Décharge**
3. **Affectation des bénéfices non distribués**
4. **Amendement des statuts**
  - 4.1 **Réduction de capital par annulation d'actions rachetées**
  - 4.2 **Capital autorisé**
5. **Élections**
  - 5.1 **Élection de dix membres du conseil d'administration**
    - 5.1.1 Thomas von Planta (membre et président lors du même vote)
    - 5.1.2 Andreas Beerli
    - 5.1.3 Christoph B. Gloor
    - 5.1.4 Hugo Lasat
    - 5.1.5 Christoph Mäder
    - 5.1.6 Markus R. Neuhaus
    - 5.1.7 Thomas Pleines
    - 5.1.8 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
    - 5.1.9 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
    - 5.1.10 Karin Lenzlinger Diedenhofen
  - 5.2 **Élection de quatre membres du comité de rémunération**
    - 5.2.1 Christoph Mäder
    - 5.2.2 Markus R. Neuhaus
    - 5.2.3 Thomas Pleines
    - 5.2.4 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
  - 5.3 **Représentant indépendant**

Dr. Christophe Sarasin
  - 5.4 **Organe de révision**

Ernst & Young AG
6. **Rémunérations**
  - 6.1 **Rémunération du conseil d'administration**
  - 6.2 **Rémunération de la direction du groupe**
    - 6.2.1 **Rémunération fixe**
    - 6.2.2 **Rémunération variable**

# Ordre du jour

## 1. Rapport sur l'exercice financier 2020

### 1.1 Adoption du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés.

### 1.2 Vote consultatif sur la rémunération

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les rémunérations figurant dans le rapport annuel 2020 (vote consultatif non contraignant).

## 2. Décharge

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'accorder la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion de la société.

### 3. Affectation des bénéfices non distribués

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'affecter les bénéfices non distribués comme suit :

Bénéfice annuel 2020	CHF	372 317 275,70
Bénéfice reporté de l'année précédente	CHF	<u>139 027,21</u>
Bénéfice non affecté	CHF	372 456 302,91
Dividende	CHF	– 312 320 000,00
Affectation aux réserves libres	CHF	<u>– 60 000 000,00</u>
Report sur le nouvel exercice	CHF	136 302,91

Le dividende total de CHF 312 320 000,00 correspond à un dividende brut de CHF 6,40 par action ou CHF 4,16 par action, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

Le dernier jour de négociation avec droit au dividende est prévu pour le 3 mai 2021 et le premier jour de négociation sans droit au dividende (ex-date) est prévu pour le 4 mai 2021. La date prévue pour le paiement est le 6 mai 2021.

## 4. Amendements aux statuts

### 4.1 Réduction de capital par annulation des actions rachetées

#### Proposition

Le conseil d'administration propose,

- a) de réduire de 300 000 CHF le capital-actions de la société, qui est actuellement de 4 880 000 CHF, par l'annulation de 3 000 000 d'actions propres d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune, pour le ramener à 4 580 000 CHF;
- b) d'établir que les créances des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction du capital social; et par conséquent
- c) d'amender l'art. 3, alinéa 1 des statuts comme suit (modifications en **bleu clair**):  
«Le capital social s'élève à **4 580 000 CHF** ~~4 880 000 CHF~~, divisé en **45 800 000** ~~48 800 000~~ actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune».

#### Notes explicatives

La Bâloise Holding SA a racheté 3 millions d'actions propres à ses actionnaires dans le cadre de programmes de rachat d'actions débutant en 2017. Ces actions seront maintenant annulées par une réduction de capital. Selon le rapport d'audit d'Ernst & Young AG, Bâle, daté du 24 mars 2021 et disponible au siège du groupe, les créances des créanciers sont entièrement couvertes, même après une telle réduction du capital social.

### 4.2 Capital autorisé

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'amender l'art. 3, alinéa 4 des statuts comme suit (modifications en **bleu clair**):

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de CHF 400 000 au maximum jusqu'au **30 avril 2023** ~~26 avril 2021~~ par l'émission d'un maximum de 4 000 000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer

entièrement. Des augmentations par le biais d'une souscription ferme et des augmentations de montants partiels sont autorisées. Le conseil d'administration détermine la date d'émission des nouvelles actions, leur prix d'émission, les modalités de libération, les conditions d'exercice des droits de souscription et la date de jouissance des dividendes. L'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription et tout transfert ultérieur des nouvelles actions sont soumis aux restrictions d'enregistrement conformément à l'art. 5 des statuts. Le conseil d'administration est autorisé à exclure le droit de souscription des actionnaires et à l'attribuer à des tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées pour la fusion avec une société, l'acquisition de sociétés, de parties de sociétés ou de participations ou pour le financement ou le refinancement de telles opérations. Les actions nominatives pour lesquelles des droits de souscription ont été accordés mais n'ont pas été exercés seront vendues sur le marché aux conditions du marché.»

### **Notes explicatives**

Nos actionnaires ont prolongé ou renouvelé tous les deux ans le capital autorisé, créé lors de l'Assemblée générale annuelle de 2009. L'autorisation, qui viendrait à expiration le 26 avril 2021, doit être prolongée de deux ans, jusqu'au 30 avril 2023 par le biais d'un nouvel amendement aux statuts. Le capital autorisé augmente la flexibilité financière, entre autres pour pouvoir profiter, le cas échéant, d'opportunités de croissance rentable. Les conditions générales restent inchangées.

## 5. Élections

### 5.1 Élection de dix membres du conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose la réélection de Thomas von Planta (également comme président du conseil d'administration lors du même vote), Andreas Beerli, Christoph B. Gloor, Hugo Lasat, Christoph Mäder, Markus R. Neuhaus, Thomas Pleines, Hans-Jörg Schmidt-Trenz et Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen comme membres du conseil d'administration, ainsi que l'élection de Karin Lenzlinger Diedenhofen comme membre du conseil d'administration, chacune / chacun pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

#### Notes explicatives

Les détails des CV du président et des actuels membres du conseil d'administration se trouvent dans le rapport de Corporate Governance, pages 94 à 97 du rapport annuel 2020 sur: [www.baloise.com/fr/home/investisseurs/publications.html](http://www.baloise.com/fr/home/investisseurs/publications.html)



#### 5.1.1 Thomas von Planta

Né en 1961, de nationalité suisse

Docteur en droit, avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2017.

Élection comme président et membre du conseil d'administration lors du même vote.





#### **5.1.2 Andreas Beerli**

Né en 1951, de nationalité suisse

Docteur en droit

Membre du conseil d'administration depuis 2011.



#### **5.1.3 Christoph B. Gloor**

Né en 1966, de nationalité suisse

Économiste d'entreprise ESCEA

Membre du conseil d'administration depuis 2014.



#### **5.1.4 Hugo Lasat**

Né en 1964, de nationalité belge

Master in Economic Sciences, Master in Finance

Membre du conseil d'administration depuis 2016.



**5.1.5 Christoph Mäder**

Né en 1959, de nationalité suisse

Avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2019.



**5.1.6 Markus R. Neuhaus**

Né en 1958, de nationalité suisse

Docteur en droit, Expert fiscal diplômé

Membre du conseil d'administration depuis 2019.



**5.1.7 Thomas Pleines**

Né en 1955, de nationalité allemande

Avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2012.



#### 5.1.8 Hans-Jörg Schmidt-Trenz

Né en 1959, de nationalité alle-mande  
Professeur, Dr rer. pol.  
Membre du conseil d'administration depuis 2018.



#### 5.1.9 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen

Née en 1975, de nationalité suisse  
Professeur, docteur en droit, avocate  
Membre du conseil d'administration depuis 2016.



#### 5.1.10 Karin Lenzlinger Diedenhofen

Née en 1959, de nationalité suisse  
Docteur en économie HSG

Vice-présidente de SV Group SA depuis 2017 et présidente du conseil d'administration de Zürcher Oberland Medien AG depuis 2015. Membre du conseil d'administration de Bank Linth LLB AG et de Übermorgen Ventures Investment AG. Membre de différents conseils de fondation et organisations, notamment pour la responsabilisation des entreprises et le développement durable. Depuis 2013, elle est présidente de la Chambre de commerce de Zurich et siège au Comité d'économiesuisse. Membre du conseil d'administration de MCH Group SA de 2004 à 2020. De 1991 à 2019, diverses fonctions, en dernier lieu CEO et déléguée du conseil d'adminstration chez Lenzlinger Söhne AG, Nänikon/Uster.

## **5.2 Election de quatre membres du comité de rémunération**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire ces membres du conseil d'administration comme membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.2.1** Christoph Mäder
- 5.2.2** Markus R. Neuhaus
- 5.2.3** Thomas Pleines
- 5.2.4** Hans-Jörg Schmidt-Trenz

## **5.3 Représentant indépendant**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire Christophe Sarasin, avocat, comme représentant indépendant pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## **5.4 Organe de révision**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose de nommer Ernst & Young AG, Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2021.

## 6. Rémunérations

### 6.1 Rémunération du conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose que le montant total des rémunérations du conseil d'administration pour le prochain exercice 2022 soit fixé à 3,40 millions de francs suisses.

#### Notes explicatives

La rémunération des membres du conseil d'administration est restée inchangée depuis 2008. Le président du conseil d'administration exerce son mandat à temps plein et reçoit pour cela une rémunération fixe (CHF 1 300 000). Il n'a pas droit à une rémunération variable et ne reçoit donc ni une allocation du Performance Pool ni une allocation des Performance Share Units. Les membres du conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur participation au conseil d'administration (CHF 125 000), ainsi que pour les fonctions supplémentaires exercées dans les comités du conseil d'administration (CHF 70 000 pour le président, CHF 50 000 pour les membres). Cette rémunération n'est pas conditionnée par la réalisation d'objectifs de performance spécifiques. Elle prend en compte les responsabilités et la charge de travail des différentes fonctions.

Les chiffres détaillés des années précédentes et les montants attribuables à chaque membre du conseil d'administration sont disponibles dans le rapport sur les rémunérations aux pages 122 et 123 du rapport annuel 2020.

Une partie de la rémunération est versée sous forme d'actions bloquées de la Bâloise. Comme dans le cas du plan de souscription d'actions pour les membres de la direction, les membres du conseil d'administration bénéficient d'une réduction de 10% sur le cours de la bourse. Les actions sont comptabilisées comme un élément de rémunération au plein prix du marché (et non à 90%), car cela correspond au coût effectif pour la Bâloise.

**58<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**INVITATION**

La rémunération pour l'exercice 2022 comprend les cotisations légales à verser par l'employeur aux caisses de sécurité sociale de l'État. Une réserve de 1 % de la rémunération totale est prévue, notamment en cas d'augmentation des taux de cotisation ou de hausse des cotisations en raison de changements au sein du conseil d'administration. Pour le président du conseil d'administration, en fonction à plein temps, des cotisations patronales légalement obligatoires sont versées à un institut de prévoyance professionnelle. Pour les autres membres du conseil d'administration, aucune cotisation n'est versée aux instituts de prévoyance professionnelle.

Exercice	Rémunération de base	Rémunération de comité	Cotisations légales aux assurances sociales	Plan de souscription d'actions avec décote	Total rémunération	
<b>2021</b>	2 445 000	790 000	71 726	70 528	3 377 254	Approuvé par l'AG 2020
dont Président du CA	1 320 000	–	–	17 333	1 337 334	
dont autres membres du CA	1 125 000	790 000	71 726	53 194	2 039 920	
<b>2022</b>	2 425 000	790 000	79 994	101 343	3 396 337	Proposé à l'AG 2021
dont Président du CA	1 300 000	–	25 680	48 149 <sup>1</sup>	1 373 829	
dont autres membres du CA	1 125 000	790 000	54 314	53 194	2 022 508	

Montants en CHF; Cotisations de sécurité sociale jusqu'au seuil constitutif de rente ou assurable, y compris un supplément de 1 % de la rémunération totale.

1 Le nouveau président recevra un tiers de la rémunération sous forme d'actions (jusqu'à présent : un quart) qu'il percevra exclusivement dans le cadre du Share Subscription Plan (jusqu'à présent : une moitié dans le Share Subscription Plan et une moitié dans le Share Ownership Plan).

## 6.2 Rémunération de la direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il est basé sur les dispositions de la directive de rémunération émise par le conseil d'administration et sur le règlement de rémunération. Il se compose d'une rémunération fixe (salaire de base payé en espèces) et d'une rémunération variable. La rémunération variable comprend le Performance Pool et les Performance Share Units.

- Le montant du **Performance Pool (PP)** est fixé ex post par le comité de rémunération. Sur la base d'une évaluation systématique, les principaux indicateurs suivants sont pris en compte: implémentation de la stratégie, réussite commerciale, éléments de risque et évolution du cours de l'action et du dividende (Total Shareholder Return, TSR) par rapport aux concurrents. La valeur escomptée du Performance Pool s'élève à 60 % du salaire de base, avec la possibilité de verser au maximum 90 % du salaire de base.
- Les **Performance Share Units (PSU)** permettent aux membres de la direction du groupe de participer aux performances de l'entreprise et constituent un élément de fidélisation à long terme. Les PSU sont émises sous forme de droits de souscription d'actions. La valeur prévue pour les membres de la direction du groupe correspond à 40 % du salaire de base.

En vertu de l'art. 32, alinéa 4, des statuts de la Bâloise, la rémunération variable totale des membres de la direction du groupe ne peut dépasser 130 % du salaire de base.

Le montant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale est basé sur la valeur des actions (PP) ou des droits (PSU) au moment de l'attribution. Ceci ne tient pas compte du fait que les actions soient exposées au marché pendant la période de blocage (PP) ou la période d'acquisition des droits (PSU) de trois ans qui suit et peuvent donc avoir une valeur supérieure ou inférieure après ces trois ans. Pour les PSU, un second élément vient s'ajouter: la Bâloise compare son TSR sur la période de performance de trois ans avec celui des autres assureurs dans l'indice STOXX 600 Europe Insurance. Le facteur de conversion des droits en actions peut varier de 0,0 (la Bâloise dans le pire quart du groupe de référence) à 2,0 (la Bâloise en tant que meilleure entreprise du groupe de

référence). Le conseil d'administration ne peut pas anticiper ces développements futurs et propose donc l'approbation de la rémunération variable à la date d'octroi. La performance après la date d'attribution est publiée dans le rapport annuel (cf. pages 107 et 115 du Rapport annuel 2020).

Le montant total de la rémunération fixe (①) et le montant total de la rémunération variable (②), incluant dans chaque cas les cotisations estimées de l'employeur à des institutions de prévoyance (fonds de pension, fonds de sécurité sociale de l'État), jusqu'au seuil constitutif de rente ou assurable, sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale. Les montants soumis à l'approbation concernent respectivement les périodes suivantes : rémunération fixe pour l'exercice suivant 2022 et rémunération variable pour l'exercice en cours 2021.

	Rémunération fixe	Rémunération variable			Rémunération totale
	Salaire de base	Performance Pool	Performance Share Units	Total rémunération variable	
<b>Valeur escomptée</b>	100 %	60 %	40 %	100 %	200 %
<b>Valeur maximale</b>	100 %	90 %	40 %	130 %	230 %
	①			②	



## 6.2.1 Rémunération fixe de la direction du groupe

### Proposition

Le conseil d'administration propose de porter le montant total de la rémunération fixe de la direction du groupe pour le prochain exercice 2022 à CHF 4,01 millions.

### Notes explicatives

À CHF 4,01 millions, la rémunération fixe proposée pour la direction du groupe reste inchangée par rapport à l'année précédente.

Les montants soumis pour approbation aux points 6.2.1 et 6.2.2 de l'ordre du jour comprennent les cotisations de l'employeur estimées aux institutions de prévoyance (fonds de pension, fonds de sécurité sociale de l'État). Si les taux de cotisation ou les seuils du système de sécurité sociale de l'État devaient augmenter, les cotisations de prévoyance proposées ici augmenteraient en conséquence.

Montants en CHF	2021	2022
	Montant maximal	Montant maximal
– Rémunération fixe	3 250 000	3 250 000
– Cotisations aux institutions de prévoyance	757 374	759 454
<b>Total rémunération fixe</b>	<b>4 007 374</b>	<b>4 009 454</b>
	Approuvé par l'AG 2020	Proposé à l'AG 2021

## **6.2.2 Rémunération variable de la direction du groupe**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose que le montant maximum de la rémunération variable de la direction générale du groupe pour l'exercice en cours 2021 soit fixé à CHF 4,79 millions.

### **Notes explicatives**

La rémunération maximale proposée est constituée des éléments suivants :

- (i) CHF 2,93 millions sur la base du Performance Pool maximal de 90% du salaire de base,
- (ii) CHF 1,30 million, sur la base de la valeur-cible des Performance Share Units de 40% du salaire de base et calculée à la date d'attribution, sans tenir compte des changements de valeur ultérieurs jusqu'à la date de conversion (en raison du facteur de conversion de 0,0 à 2,0),
- (iii) CHF 0,23 million pour les cotisations versées aux instituts de prévoyance et
- (iv) CHF 0,33 million, correspondant à la décote compensatoire dans le cadre du plan de souscription d'actions.

Suite à la dissolution de la division Corporate Center avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et à la réduction de la direction du groupe à cinq membres, le montant maximum à approuver par l'Assemblée générale est de CHF 4,79 millions, soit environ CHF 370 000 de moins que l'année précédente.

Le comité des rémunérations déterminera en février 2022 le montant de la rémunération variable de la direction générale du groupe pour l'exercice 2021.

Pour l'exercice 2020, la direction générale du groupe a reçu une rémunération variable totale de CHF 3,56 millions, soit 69% du montant maximum de CHF 5,15 millions précédemment approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Montants en CHF	2020		2021
	Montant maximal	Montant effectif	Montant maximal
– Rémunération variable	4 504 450	3 222 912	4 225 000
– Cotisations aux instituts de prévoyance	288 898	229 279	234 186
– Plan de souscription d'actions avec décote	356 050	107 149	325 000
<b>Total rémunération variable</b>	<b>5 149 398</b> Approuvé par l'AG 2020	3 559 340	<b>4 784 186</b> Proposé à l'AG 2021

# Modalités organisationnelles

## Information relative à la COVID-19

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 avril 2021 à partir de 12h00, dans le Congress Center Messe Basel, Messeplatz 21, 4058 Bâle. Comme, en raison des restrictions rigoureuses toujours en vigueur liées à la pandémie COVID-19, notre Assemblée générale annuelle ne peut avoir lieu dans le cadre habituel, le conseil d'administration a décidé que **les actionnaires pourront exercer leur droit de vote à cette Assemblée générale exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant et sont exclus de toute participation physique**. Il se fonde pour cela sur l'article 27 de l'ordonnance 3, relative aux mesures de lutte contre le coronavirus, en date du 11 septembre 2020.

## Droit de vote

A l'Assemblée générale, sont autorisé(e)s à voter toutes les actionnaires et tous les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions avec droit de vote le 26 avril 2021 à 17h00 heures. Pour des raisons d'ordre technique, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions après cette date/heure.

## Vote par écrit

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire, par le représentant indépendant, Christophe Sarasin, associé du cabinet d'avocats et de notaires FROMER à Bâle. Christophe Sarasin exercera le droit de vote conformément aux instructions qui lui auront été communiquées.

**Veillez utiliser à cet effet le formulaire «Procuration / Instructions» et l'enveloppe-réponse ci-jointe.**

Votre courrier postal sera traité par Devigus Shareholder Services, Rotkreuz sous le contrôle du représentant indépendant.

## Vote électronique

Jusqu'au 28 avril 2021 à 10h00, les actionnaires peuvent également communiquer leurs instructions au représentant indépendant via Internet.

**A cet effet, veuillez accéder au «GVMANAGER ONLINE» sur le site Internet [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale) et utiliser votre code d'accès personnel ou votre code QR sur le formulaire «Procuration / Instructions».**

### Indications pour l'utilisation du «GVMANAGER ONLINE»

- Pour des raisons de sécurité, votre code personnel n'est valable que pour un accès unique. Il expire dès que vous avez donné des instructions et quitté le portail.
- Le portail reste cependant accessible avec ce même code, tant que vous n'avez pas envoyé vos instructions.
- Pour toute modification ultérieure de vos données, vous pouvez demander un nouveau code à usage unique au registre des actions ([baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)).
- Après l'envoi de la procuration, vous pourrez imprimer les instructions que vous avez données en cliquant sur «Vue impression».
- Si vos instructions nous parviennent sous différentes formes, l'expression de l'intention avec la date la plus récente (date sur le formulaire de procuration ou date d'utilisation de «GVMANAGER ONLINE») sera considérée comme faisant foi. En cas de dates identiques, l'émission électronique des instructions sera prise en compte.
- Sont applicables les conditions d'utilisation, disponibles dans le «GVMANAGER ONLINE».

### Indications supplémentaires relatives à la représentation et l'exercice du droit de vote

- La participation en personne à l'Assemblée générale ou la remise d'une procuration à une/un autre actionnaire est exclue.
- La représentation par votre banque de dépôt ou par un gestionnaire de fortune professionnel n'est pas autorisée.
- Conformément à l'art. 16 des statuts, une/un actionnaire ne peut, dans l'exercice de son droit de vote, réunir plus d'un cinquième des actions avec droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires.

## Rapport de gestion

En annexe, vous recevrez la version abrégée du rapport annuel, qui commente la marche des affaires et contient les principaux indicateurs clés. Le rapport annuel complet peut être commandé sur le site [www.baloise.com/commande](http://www.baloise.com/commande). En outre, le rapport annuel et le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire seront disponibles pour consultation au siège social de la société, Aeschengraben 21, Bâle, à partir du 8 avril 2021 et pourront, comme cette invitation, être téléchargés sur [www.baloise.com](http://www.baloise.com).

## Demandes des actionnaires

Les actionnaires peuvent envoyer des propositions, des demandes d'informations et des motions, au secrétaire du conseil d'administration jusqu'au 20 avril 2021 (adresse postale ou électronique sur [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale)). Si elles sont en rapport avec l'ordre du jour et si elles sont recevables, elles seront consignées dans le procès-verbal ou publiées sur le site Internet de la Bâloise avec les réponses du conseil d'administration. La Bâloise se réserve le droit de formuler des commentaires sous forme groupée ou, dans certaines circonstances, en nommant l'actionnaire ou le représentant qui fait la demande.

## Divers

- Les actionnaires qui souhaitent modifier leur adresse de notification doivent s'adresser par écrit au registre des actions. Les coordonnées se trouvent au verso de cette invitation.
- Le procès-verbal et le discours du président seront disponibles sur le site [www.baloise.com](http://www.baloise.com) à partir de 16h le jour de l'Assemblée générale.

Bâle, le 7 avril 2021

Bâloise Holding SA  
Au nom du Conseil d'administration  
Andreas Burckhardt, Président

## **Demandes au Registre des actions**

Devigus Shareholder Services  
Birkenstrasse 47  
CH-6343 Rotkreuz

Tél. +41 (0)41 798 48 48  
Fax: +41 (0)41 798 48 49  
Courriel: [baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)

## **Autres demandes**

Bâloise Holding SA  
Secrétariat du Conseil d'administration  
Aeschengraben 21  
CH-4002 Bâle

Courriel: [vrs@baloise.com](mailto:vrs@baloise.com)

[www.baloise.com](http://www.baloise.com)